

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juin 2025

PJL REFONDATION DE MAYOTTE - (N° 1573)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 260

AMENDEMENT

présenté par

Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

RAPPORT ANNEXÉ

Après l’alinéa 139, insérer l’alinéa suivant :

« L’État s’engage à ce que l’ensemble des infrastructures de distribution d’eau potable existantes ait été rénové d’ici 2027. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire LFI-NFP souhaite que l’État s’engage à ce que l’ensemble des infrastructures de distribution d’eau potable existantes soient rénovées d’ici 2027.

La problématique de l’accès à l’eau n’est pas survenue avec le passage du cyclone Chido à Mayotte. Depuis des dizaines d’années, l’archipel connaît de nombreuses restrictions d’eau. Au-delà de la problématique du changement climatique, le manque d’investissement dans le réseau de distribution contribue à cette pénurie. Mayotte est dotée d’un réseau de canalisation de 760 km avec un taux de

perte de 30 %, soit 12 000 m²/jour, voire 40 % (contre un taux de perte moyen national de 18,7%) . De plus, les réservoirs ne sont pas adaptés au stockage de l'eau sur le long terme et leurs capacités permettent au maximum 24 heures d'autonomie.

Dès lors, la priorité doit être mise sur l'adaptation et la rénovation du réseau de distribution d'eau potable, afin de répondre aux problématiques du territoire.